

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 209 20 R0007, déposée par URBA 201 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 5,45 Mwc sur la commune de PUJAUT

Par arrêté n° 30-2021-02-23-005 du 23 février 2021, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement comprenant son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Daniel DUJARDIN, officier de la Marine Nationale, retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera au sein des bureaux du service technique et urbanisme de la mairie sis 2 rue Boud'Huile - 30131 PUJAUT, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 22 mars au mercredi 21 avril 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 sont mises en place. Pour se rendre dans les lieux publics, le port du masque sera obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. L'ensemble des règles sanitaires afin d'éviter la propagation du virus covid-19 devront être respectées dont notamment la distanciation physique, le lavage des mains à l'entrée de la salle, aération des locaux, désinfection du matériel.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête:

- de préférence sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »

ou, en respectant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 précisées ci-dessus :

- au service technique et urbanisme de la mairie, sur support papier et support informatique, aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 sauf jours fériés

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex), sur support papier et support informatique, sur rendez-vous au 04.66.56.45.50.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 20 novembre 2020. Cet avis, ainsi que les réponses écrites produites par URBA 201 conformément à l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions de préférence :

- par courrier postal adressé à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur (mairie - rue de la mairie - 30131 PUJAUT)

- par courriel, à l'adresse suivante : « enquete-publique-photovoltaique@pujaut.fr »

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Ou, en respectant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

- en les signant sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au service technique et urbanisme de la mairie

Le commissaire enquêteur recevra dans les bureaux du service technique et urbanisme de la mairie les jours suivants:

- lundi 22 mars de 9h00 à 12h00
- jeudi 8 avril de 9h00 à 12h00
- mercredi 21 avril de 9h00 à 12h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de PUJAUT.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service technique et urbanisme de la mairie de PUJAUT et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est:

Monsieur Laurent AUBIGNAC - URBASOLAR
75, allée Wilhelm Roentgen
34961 MONTPELLIER cedex 2
tel : 04.67.64.92.72 - port: 07.86.72.77.26
mail : « aubignac.laurent@urbasolar.com »

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le préfet,
P/ le préfet du Gard et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard,
André HORTH

N°202100488



AVIS D'ATTRIBUTION

HABITAT DU GARD - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
Direction des Finances et de la Commande Publique
92 Bis Avenue Jean Jaurès
BP 47046

30911 Nîmes - Cedex 2
mèl : servicemarches@hdg30.fr
web : <http://www.habitatdugard.fr>

Objet : Marché de travaux de conception réalisation pour la construction de 35 logements collectifs à PONT SAINT ESPRIT - Résidence « Sainte Barbe » - 1 B Rue Maréchal Juin
Référence acheteur : 2020-82-VF

Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 Nîmes - Cedex 09
Tel : 0466273700 - Fax : 0466362786
greffe.ta-nimes@juradm.fr

Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 02/03/21

Marché n° : 2021-4620
SMB, 67, avenue Jean Jaurès, 30900 Nîmes

Montant HT : 3 350 000,00 Euros
Renseignements complémentaires

Le montant correspond au montant de la partie à prix forfaitaires toutes tranches

Noms attributaires :

Groupement : SAS SMB (Mandataire) - 67 Avenue Jean Jaurès - 30906 - Nîmes / SARL QUAILLEMONDE ARCHITECTES (cotraitant 1) - Groupe Delta - 30230 - BOUILLARGUES / BET LOGIBAT (cotraitant 2) - 180 Rue Guy Arnaud - 30900 Nîmes / INGE + BETS (cotraitant 3) - Groupe Delta - 30230 BOUILLARGUES / SERIAL ACOUSTIQUE (cotraitant 4) - 136 Rue Louis DELAUNAY - 66000 - PERPIGNAN

Envoi le 03/03/21 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://habitat-du-gard.marches-publics.info>

N°202100524

Publications
d'annonces légales
et judiciaires

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,
on vous le dit tous les jours



ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la mise en œuvre du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Verdisses, îlot prioritaire, sur la commune d'Agde, portée par la commune d'Agde

Il sera procédé du lundi 1er mars 2021 à 08h00 au mercredi 17 mars 2021 à 17h30, soit durant 17 jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique pour la mise en œuvre du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Verdisses, îlot prioritaire sur la commune d'Agde, présentée par la ville d'Agde.

En raison du potentiel agronomique et de la pression foncière, une zone d'intervention prioritaire de dimension plus restreinte a été définie pour faire l'objet des premières actions du PAEN.

Cette zone de plus de 57 hectares concerne 63 parcelles et est située entre les routes départementales 612 et 912, d'une part, et le ruisseau de la Salamanque et le chemin rural numéro 118 d'autre part.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Georges NIDECKER, ingénieur conseil, retraité.

Le dossier d'enquête et le registre, seront déposés et consultables du lundi 1er mars 2021 à 08h00 au mercredi 17 mars 2021 à 17h30 à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Toute personne intéressée pourra consigner ou adresser par correspondance ses observations durant la durée de l'enquête :

- sur le registre déposé à la mairie d'Agde, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture précités,
- par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Monsieur Georges NIDECKER, commissaire enquêteur
Enquête publique « PAEN des Verdisses »
Hôtel de ville
Rue Alsace Lorraine
CS 20007
34306 Agde cedex

- auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences à la mairie d'Agde les :

- mercredi 3 mars 2021 de 8h30 à 12h30
- lundi 8 mars 2021 de 13h30 à 17h30
- mercredi 17 mars de 13h30 à 17h30

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Les mesures prises au regard de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID-19 seront affichées en mairie et devront impérativement être respectées.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra demander la communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au préfet ou à la mairie d'Agde. Il sera également publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault www.herault.gouv.fr

N°202100283

Vie des sociétés

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

MARINE DISTRIBUTION ET CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
220, rue Guy Arnaud - 30900 Nîmes
RCS Nîmes 827 758 251

Par décision du Président ratifiée par l'associé unique en date du 23 février 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 220, rue Guy Arnaud à Nîmes (30900) vers le 44, quai de Bosc à Sète (34200). L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Pour avis et mention.

N°202100511

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

IDEAL
SARL au capital de 7622.45 €
Siège social : 60 av de l'industrie 34820 TEYRAN
RCS MONTPELLIER 349956912

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 90 rue du jeu de mail 34820 TEYRAN à compter du 05/06/2020
Modification au RCS de MONTPELLIER.

N°202100517